

Relevé des décisions de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 22 avril 2025

➤ Affaires Générales :

▪ Aménagement de la cour de l'école Mozart :

- ▶ 1°) Présentation de l'avant-projet définitif de notre Cabinet d'études Paysage Concept et nouveau plan de financement pour la subvention DETR :

Monsieur Le Maire a présenté l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par notre Cabinet d'études Paysage Concept concernant les travaux de désimperméabilisation et de renaturation des cours de l'école Mozart. Au regard de cette étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier la demande de subvention DETR auprès de l'Etat et a voté le nouveau plan de financement présenté ci-dessous :

TRAVAUX		177 023.02 € HT
• Cour primaire partie basse	106 206.87 €	
• Cour primaire partie haute	58 735.37 €	
• Cour maternelle aménagement global	12 080.78 €	
MAITRISE D'ŒUVRE		17 702.30 € HT
10 % sur le montant des travaux dont 3 500 € HT APS et APD		
ETUDES et DIVERS		6 939.00 € HT
• Plan topographique	1 500.00 € HT	
• Analyse HAP/Amiante des enrobés 2 sondages	1 239.00 € HT	
• Détection réseaux	1 250.00 € HT	
• Coordonnateur SPS	2 000.00 € HT	
• Etude acoustique	950.00 € HT	
TOTAL GENERAL		201 664.32 € HT
Demande DETR 50 % =		<u>100 832.16 €</u>
Reste à charge de la Commune		100 832.16 € HT

- ▶ 2°) Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert :

Au vu de l'APD présenté ci-dessus, notre dossier est éligible à la subvention Fonds Vert. Notre Cabinet d'études « Paysage Concept » a dressé un tableau des dépenses éligibles au Fonds vert détaillées ci-dessous :

TRAVAUX		69 363.37 € HT
• Cour primaire partie basse	28 742.07 €	
• Cour primaire partie haute	35 684.72 €	
• Cour maternelle aménagement global	4 936.58 €	
ETUDES et DIVERS		11 439.00 € HT
• Avant-Projet Sommaire et Définitif	4 500.00 €	
• Plan topographique	1 500.00 €	
• Analyse HAP/Amiante des enrobés 2 sondages	1 239.00 €	
• Détection réseaux	1 250.00 €	
• Coordonnateur SPS	2 000.00 €	
• Etude acoustique	950.00 €	
TOTAL GENERAL		80 802.37 € HT
Demande Fonds vert 70 % =		<u>56 561.66 €</u>
Reste à charge de la Commune		24 240.71 € HT

Le plan de financement global pour cette opération serait donc le suivant :

Origine des financements	Montant en € HT
DETR et /ou DSIL 50 %	100 832.16 €
Etat : Fonds vert 70 % (Demande en cours)	56 561.66 €
Maître d'ouvrage : Commune de Louplande	44 270.50 €
TOTAL DES DEPENSES	201 664.32 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de l'Etat.

▪ **3°) Renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) du Pays Vallée de La Sarthe – (délibération N° 22.04.2025-) :**

Le Pays Vallée de La Sarthe nous propose de renouveler notre adhésion concernant son service de conseil en énergie qui fonctionne depuis 2012 ans.

Ce service permet aux collectivités adhérentes d'être accompagnées pour optimiser les consommations énergétiques et mener à bien des projets de construction, de rénovation ou de production d'énergies renouvelables.

L'adhésion au service CEP nous a permis :

- De bénéficier d'une aide conséquente dans le dossier MAM,
- De recevoir Monsieur Olivier Hennebert, conseiller en énergie partagé auprès du Pays Vallée de la Sarthe, pour la présentation du bilan énergétique sur notre commune,
- D'être accompagnés dans la mise en conformité de notre école et de la salle du Temps Libre au regard du décret « Eco-Energie Tertiaire » imposant des économies d'énergie importantes pour tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m². Notre école et la salle du Temps Libre étaient concernées par ces nouvelles mesures avec ce nouveau cadre réglementaire.

Le coût de l'adhésion est de 1 € par an et par habitant (données INSEE 2025 : 1496 habitants)

Accepté à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 26 mai 2025, horaire à confirmer